

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 18/09/2023
<b>Membres :</b>
En exercice <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="16"/>
Votants : <input type="text" value="17"/>
<b>Date d'affichage :</b> 26/09/2023
<b>Date de publication :</b> 26/09/2023

**Le 25 septembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY

**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA

**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2023-76****OBJET : Approbation de la révision allégée n° 1 du PLU de Cabanac-et-Villagrains**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-1 et suivants, L153-34, R.123-21 à R.153-22,

**Vu** la délibération n° 2020-68 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 prescrivant la révision « allégée » n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) en vue de déclasser un Espace Boisé Classé (EBC) pour permettre l'installation d'une activité de maraîchage au quartier des Jeannots et fixant les modalités de la concertation,

**Vu** la délibération n° 2022-77 du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

**Vu** l'examen conjoint qui s'est tenu le 08 décembre 2022,

**Vu** l'arrêté municipal n° 2023-72 en date du 30 mai 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n° 1 du PLU,

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 01 au 31 juillet 2023,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

**Entendu** l'exposé de M. le Maire,

**Considérant** que d'une part les observations formulées par l'État, l'autorité environnementale, les autres personnes publiques au moment de l'examen conjoint et organismes consultés par le M. le Maire, et d'autre part les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause les orientations du PADD (*prise en compte de l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites qui préconise de maintenir une frange boisée d'environ 15 à 20 mètres au Sud de la parcelle n° 1803*).

**Considérant** que le projet de révision « allégée » n° 1 du PLU tel qu'il est prêt à être approuvé,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de révision « allégée » n° 1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public. Le dossier pourra être consulté en Mairie de Cabanac-et-Villagrains aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

La présente délibération et les dispositions résultant de la révision « allégée » n° 1 du PLU de Cabanac-et-Villagrains ne seront exécutoires qu'après transmission au Préfet et accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

**POUR** : 17

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Katia PEDEMAY", written over a horizontal line.

Katia PEDEMAY